



Adoption simple ou reconnaissance

Par **petit prince**, le **23/04/2008** à **21:15**

bonjour,

je suis maman d'un petit garçon de trois ans et demi que j'ai moi seule reconnue. le père biologique ne voulait pas en entendre parler a ce moment la.

Mon enfant connaît son père biologique, il se voyent de temps en temps.

Depuis, j'ai rencontré un homme avec qui je compte refaire ma vie, nous devons nous pacser dès que nous aurons réuni tous les documents, et nous avons l'intention d'avoir un enfant ensemble. Par amour pour mon fils, cet homme est prêt à vouloir, soit le reconnaître, soit l'adopter pour être à égalité avec cet enfant à venir. Je sais que dans le cas de la reconnaissance son père biologique peut le contester par l'intermédiaire d'un procès et du test ADN. Mais en est-il différemment pour le cas de l'adoption simple ou plénière. Je crains que le père biologique de mon fils ne veuille se venger en apprenant nos changements de situation.

Je souhaite unir harmonieusement mon noyau familial.

Dans l'attente de votre réponse

Sincères salutations